

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

- MILDIU** Période de floraison très sensible. Des contaminations sont possibles à chaque pluie.
- BOTRYTIS** Première phase de sensibilité atteinte (chute des capuchons). Les conditions climatiques sont favorables au champignon.
- OÏDIUM** Phase de sensibilité maximale en cours avec la floraison. Et les conditions météo à venir sont favorables au champignon.
- THRIPS** Remontée des populations de thrips sur parcelles à historique. Continuez à surveiller leur présence en réalisant des battages.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

MÉTÉO

Prévisions du 8 au 14 Juin 2016 (Source : Météo France à Lauzerte pour le 82)

	Mer 8	Jeu 9	Ven 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13	Mar 14
Températures (mini - maxi)	15 28	16 29	16 27	15 22	14 22	14 20	13 20
Tendances							

PHÉNOLOGIE

Stades Baggiolini (0 à 50)	17	19	23
Stade BBCH	57	61	65
Descriptif des stades	Boutons floraux séparés	Début floraison	Pleine floraison
Ensemble des variétés			

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
BP 22107 - 31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL RAISIN DE TABLE – Édition Midi-Pyrénées – N°11 DU 7 JUIN 2016 1/5



MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• **Situation dans les parcelles :** La majorité des parcelles sont toujours saines. La contamination du 22 mai n'a pas encore donné de sorties de taches significatives à ce jour.

• **Données de la modélisation**

× **Potentiel Système :** Calcul à partir des données des stations de Cazes Mondenard et Moissac (St Laurent)

Situation de J-7 à J : La pression exercée par le mildiou est devenue hétérogène sur la zone suite aux événements pluvieux de la semaine dernière. Elle est à ce jour moyenne sur les secteurs de Cazes Mondenard et forte sur le secteur de Moissac.

Lors des pluies du 30 et 31 mai, des contaminations de masse ont été modélisées sur les secteurs de Cazes Mondenard et Moissac. A ce jour, sur ces secteurs le pourcentage d'organes théoriques touchés varie de 0.1% à 0.8%.

Sur les autres secteurs, des contaminations élites ont pu avoir lieu sur les pluies du début de semaine mais aucune contamination de masse n'a été modélisée.

Simulation de J à J+8 :

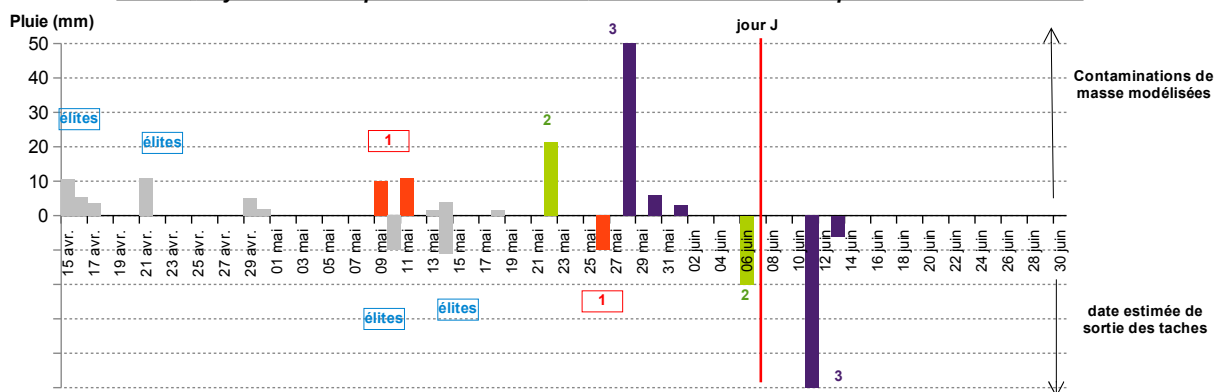
Le risque de contamination par le mildiou devrait augmenter et rester hétérogène. Il sera moyen sur les secteurs de Cazes Mondenard et fort sur le secteur de Moissac.

Les pluviométries nécessaires pour engendrer des contaminations de masse sont très hétérogènes sur la zone et sont d'autant plus basses que des contaminations de masse ont eu lieu la semaine passée. Sur les secteurs de Cazes Mondenard et Moissac, chaque pluie d'au moins 4mm suffirait à engendrer des contaminations de masse.

Les taches issues des contaminations des 30-31 mai et 1^{er} juin devraient être visibles autour du 13 juin.

Évaluation du risque : la pression est en hausse dans tous les secteurs et les pluies annoncées engendreront de nouvelles contaminations.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 06/06/2016 pour la zone de Moissac



Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques

La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante

numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• **Situation dans les parcelles**

Quelques nouvelles taches sont observées depuis quelques jours mais en nombre relativement limité.

La grande majorité des parcelles est indemne de taches.

Évaluation du risque : Les conditions restent favorables aux contaminations par le champignon. Dans les situations sensibles (parcelles à historique et présence d'inoculum), il existe un risque de contamination à chaque pluie. Restez vigilants !

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Éléments de biologie

La durée d'incubation entre la contamination et la sporulation est fonction de la température. En conditions printanières, cette durée peut varier de 3 semaines à 1 mois.

• **Situation au vignoble :** On n'observe toujours aucun symptôme sur feuille à ce jour.

Évaluation du risque : Le niveau de risque est déterminé par la sensibilité du cépage (Centennial, Danlas et Italia) et par l'historique de contamination de la parcelle.

La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est en cours en toutes situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe. Les conditions climatiques à venir seront favorables à la maladie

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- la sensibilité variétale,
- la climatologie de la campagne,
- le déroulement de la floraison : les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies,
- la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles.

❗ **Mesures prophylactiques :** Elles sont de plusieurs ordres :

- maîtrise de la vigueur,
- aération des grappes et création d'un microclimat défavorable au champignon : le palissage des sarments, notamment, permet une meilleure aération des grappes et limite le développement du botrytis,
- limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Le risque botrytis quiescent (spores de botrytis qui pénètrent dans le jeune grain et qui reste présent jusqu'à la récolte) est fort à cette période de chute des capuchons floraux. Surveillez l'évolution de la phénologie car le stade chute des capuchons est imminent sur une partie des situations.

THRIPS

• Situation dans les parcelles :

Avec la remontée des températures, les populations de thrips remontent sur la végétation et les battages de lundi indiquent leur présence régulière, avec ponctuellement des dépassement du seuil de nuisibilité.

Évaluation du risque : Pratiquez des battages dans la zone des grappes et les extrémités. Surveillez étroitement l'évolution des populations avec le retour du beau temps

Seuil de nuisibilité (printemps) : 2 larves de thrips par battage

Le battage doit être réalisé sur une surface rigide blanche.

Privilégier les heures chaudes de la journée lorsque la végétation est sèche. Battre plusieurs fois les grappes et/ou les pousses terminales et attendre quelques secondes. Observez le déplacement des thrips qui sont de couleur noire pour les adultes et jaune orangé pour les larves avec une taille de 1mm



Thrips- Technique de battage des grappes – Photo Syndicat AOP Chasselas



Thrips adulte (à gauche) et larve (à droite)

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

(Scaphoideus titanus)

• Éléments de biologie

Le seul habitat de cette cicadelle (*Scaphoideus titanus*) étant la vigne, le développement de la maladie peut être très rapide.

• Situation au vignoble

Depuis 2012, des sites spécifiques de suivi sont venus compléter le réseau de surveillance biologique du territoire, afin d'identifier au mieux la période d'éclosion ainsi que la dynamique des populations de *Scaphoïdeus titanus*. Il s'agit de parcelles spécifiques, situées dans des vignobles régionaux : Fronton, Gaillac, Moissac, Gascogne, Lot et Aveyron.

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles au vignoble.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent. Généralement cette phase d'éclosion se poursuit sur plusieurs semaines. Au vignobles, ce sont désormais des L3 qui sont visibles dans les populations.

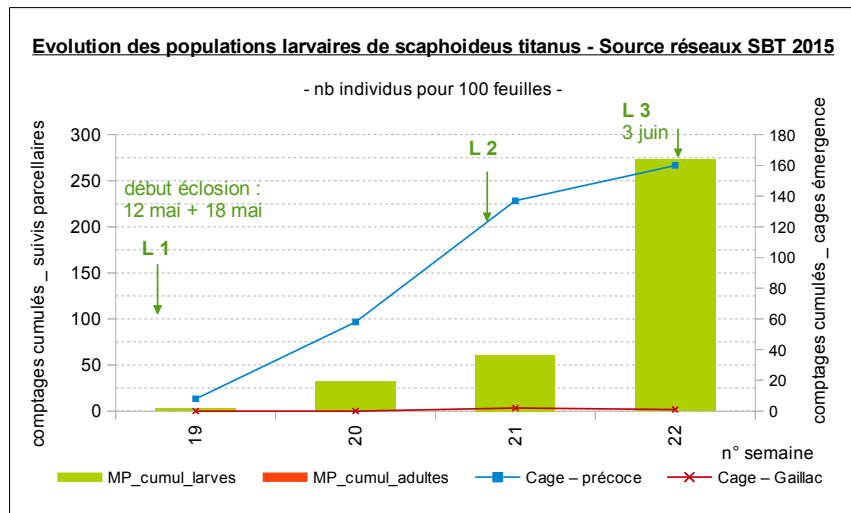
Évaluation du risque : La période des éclosions a débuté. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la FD.



Biologie et description des symptômes

La cicadelle de la flavescence dorée est inféodée à la vigne c'est-à-dire qu'elle ne vit que sur des cepes de vigne. Elle se nourrit en piquant les feuilles de vigne et peut ainsi acquérir le phytoplasme en piquant un cep malade.

Cette cicadelle n'a qu'une seule génération par an. Les œufs éclosent dans le courant du mois de mai pour donner naissance à une larve. Puis cinq stades larvaires se succèdent. Six à huit semaines après les premières éclosions, les premiers adultes apparaissent. La période des éclosions peut être très étalée. Les larves naissent saines mais peuvent rapidement acquérir le phytoplasme si elles se nourrissent sur un cep conta-miné. Un mois plus tard, elles deviennent infectieuses et peuvent transmettre le phytoplasme à d'autres souches. Les nouveaux pieds ainsi contaminés n'exprimeront les symptômes que l'année suivante.



REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat du Chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Vignobles de l'Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne
Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur
- Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en **lutte phytosanitaire « conventionnelle »** (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « **agriculture biologique** »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 22 juin au 02 juillet pour le département du 32 et 65 soit du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2 , soit : <ul style="list-style-type: none"> du 02 juillet au 12 juillet pour le département du 32 et 65 du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.